



Rapport d'activité 2022 d'ACA

Rectifications et commentaires de l'ADNA

Un contexte favorable, (p. 18-20)

Où l'on apprend que l'aviation dite « d'affaire » a progressé de 10%, que les aéroports azuréens ont « crevé leur plafond historique », avec 14 448 mouvements pour l'aérodrome de Cannes Mandelieu et une augmentation de 17% du trafic global des hélicoptères.

Nette progression, donc, malgré ce qui est dit ou colporté et qui ne va pas s'arrêter puisque l'on apprend p. 33 que la capacité de stationnement a augmenté de 15%.

La sécurité aussi a été améliorée... mais pas celle que l'on croit : en fait, il s'agit de « limiter les risques d'envahissement de la zone publique... ». Mais, pourquoi donc ? Au cas où les populations excédées par les nuisances se rebelleraient et décideraient d'envahir le tarmac ?

Changement de trajectoire, (p. 36-37)

Les maîtres-mots sont : « Remise à plat des trajectoires », « limitation des nuisances sonores », « altitudes de survol augmentées »... tout ça grâce à ? Au guidage satellitaire et les procédures RPN, bien sûr ! Sauf que... L'aérodrome de Cannes Mandelieu n'y a pas droit !

En effet : Evacuées, les belles trajectoires dessinées par la DGAC, recalculées par CGX (après des années de travail aux frais des contribuables), envolées, les prévisions de diminution par 5 des populations survolées, grâce aux nouveaux tracés... Pour quelles bonnes raisons ? On ne peut que s'interroger sur l'intérêt porté aux populations des riverains victimes de nuisances...

Qu'importe la population de villages centenaires, survolée à basse altitude depuis 20 ans, quotidiennement.

Qu'importent les postures médiatiques et les engagements de nos fiers politiques au fil des CCE et après des années de commissions, réunions, concertations...

Pour ACA, le progrès et la baisse de nuisance, c'est pour l'aéroport de Nice, pas pour l'aérodrome de Cannes Mandelieu !

Un point c'est tout.

Le bruit en point de mire, (p. 37-38)

Ou l'on apprend que « l'aéroport de Cannes-Mandelieu mène la lutte contre les nuisances sonores », avec une « offensive qui s'est traduite par un durcissement de la réglementation sur les tours de piste en 2022 » !

Plus prosaïquement, c'est en fait grâce à la lutte des associations, de la CACPL et de l'ADNA en particulier qui, après plus de 7 ans de demandes et de réunions de travail, qu'un arrêté « restrictif » (beaucoup trop laxiste) a vu le jour, en 2019. Puis, c'est grâce à l'opposition farouche et au retravail des mêmes associations ainsi qu'à l'engagement d'une sous-préfète - qui a tenu bon et ne s'est pas laissé intimider par l'ensemble du lobby des écoles de pilotage et des amis de l'aéroport - qu'un arrêté rectificatif a enfin pu voir le jour en 2022, règlementant sensiblement (mais pas suffisamment à notre sens) les tours de piste.

La préfecture et la DGAC ayant entériné l'arrêté, l'aéroport de Cannes-Mandelieu a bien été contraint d'appliquer la réglementation...

Idem pour le référentiel CALIPSO, décrié et maintes fois retardé par les usagers, qui, grâce à l'action conjointe des associations, de la DGAC et de la courageuse sous-préfète, a pu être inséré dans l'arrêté modificatif.

Les aéroports azuréens réduisent encore les gaz (p. 39)

Le Greenwashing habituel d'ACA atteint des sommets stratosphériques...

Maîtrise de l'énergie, réduction des GES, certification des plateformes (Carbon accreditation...), conformité à la norme 50 001.

C'est oublier que le gros de la pollution, disons... 99%, provient des avions eux-mêmes et non de la plateforme !

Et que l'augmentation de trafic continu dépasse largement toutes les petites économies faites sur les bâtiments ou la climatisation des bureaux !

Pour Cannes-Mandelieu en particulier, qui pourrait croire qu'un nouveau système de chauffage-climatisation diminuerait les tonnes de gaz nocifs et de particules fines déversées tous les jours sur la VPT17, et globalement sur les bassins de vie cannois et grassois ?

Ce discours devient non seulement inaudible, mais ces arguments fallacieux sont proprement scandaleux, à l'heure où le réchauffement climatique est décrété « cause nationale », et la pollution reconnue comme responsable à terme de nombreuses maladies respiratoires et autres cancers, réduisant d'autant l'espérance de vie des populations impactées !